



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU  
CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 25 AVRIL À 19 H 30  
ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;  
Madame la conseillère Marie-Andrée Giroux ;  
Messieurs les conseillers Vincent Roy et Patrick Mathieu.

Sont également présents en vidéo conférence :  
Madame Virginie Gosselin et monsieur Kevin Pomerleau

Sont également présent(e)s :  
Serge Vallée, directeur général et Mélissa Rodrigue, greffière adjointe.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur François Veilleux.

**Ordre du jour de la rencontre**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Transfert de fonds à la Corporation de développement industriel de Beauceville (CDIB)
4. Aide financière dans le cadre du Volet entretien du réseau local (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTQ
5. Achat d'un pick-up pour les travaux publics
6. Achat d'un véhicule électrique pour la gestion de l'eau potable
7. Adoption du règlement 2022-472
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R-2022-04-7374** Il est proposé par monsieur Vincent Roy, appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

**3. TRANSFERT DE FONDS À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT  
INDUSTRIEL DE BEAUCEVILLE (CDIB)**

**R-2022-04-7375** **Considérant** que la Ville de Beauceville promeut son développement socio-économique en partenariat avec la Corporation de développement industriel de Beauceville ;

Il est proposé par monsieur Patrick Mathieu, appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité;

*Marie-Andrée s'est retirée pour cette résolution.*



**Que** la Ville de Beauceville effectue un transfert de fonds de 179 211,23\$ à la Corporation de développement industriel de Beauceville (CDIB).

#### **4. AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL) DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE DE LA PART DU MTQ**

**R-2022-04-7376** **Considérant** que le ministère des Transports a versé une compensation de 146 822 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021 ;

**Considérant** que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Patrick Mathieu, appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité;

**Que** la Ville de Beauceville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville de Beauceville, conformément aux objectifs de l'aide financière dans le cadre du Volet entretien du réseau local (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTQ.

#### **5. ACHAT D'UN PICK-UP POUR LES TRAVAUX PUBLICS**

**R-2022-04-7377** **Considérant** que la flotte des véhicules aux travaux publics est composée de véhicules avec plusieurs heures d'utilisation ;

**Considérant** les soumissions reçues et la disponibilité des véhicules chez les concessionnaires ;

- Dupont Auto : 49 643\$ plus taxes ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Vincent Roy, appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité;

**Que** le directeur des travaux publics, Monsieur Stéphane Poulin, soit autorisé à effectuer l'achat d'une camionnette GMC 2022 chez le concessionnaire Dupont Auto au coût de 49 643 \$ excluant les taxes ;

**Que** Monsieur Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, ait l'autorité pour signer tout document en lien avec cet achat ;

**Que** le coût sera défrayé à même le fonds de roulement, tel que prévu à la résolution R-2022-02-7312.

#### **6. ACHAT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE POUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE**

**R-2022-04-7378** **Considérant** que la flotte des véhicules aux travaux publics est composée de véhicules avec plusieurs heures d'utilisation ;



**Considérant** la disponibilité des véhicules et le besoin immédiat d'un nouveau véhicule dû au bris important sur le véhicule du responsable de l'entretien des équipements ;

- Beauce Auto Ford Lincoln : 56 000\$ plus taxes ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Vincent Roy, appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité;

**Que** le directeur des travaux publics, Monsieur Stéphane Poulin, soit autorisé à effectuer l'achat d'un E-Transit électrique chez le concessionnaire Beauce Auto Ford Lincoln au coût de 56 000 \$ excluant les taxes ;

**Que** Monsieur Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, ait l'autorité pour signer tout document en lien avec cet achat ;

**Que** le coût sera défrayé à même le fonds de roulement, tel que prévu à la résolution R-2022-02-7312.

## 7. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-472

**R-2022-04-7379** **Considérant** que le 4 avril 2022, lors d'une séance ordinaire du Conseil, un avis de motion pour le projet de règlement 2022-472 modifiant le règlement 2021-444 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 300 000 \$ pour un montant total de 930 000 \$ pour l'acquisition de terrains à des fins industrielles a été donné ;

**Considérant** qu'un projet de règlement a dûment été déposé lors de cette séance ;

**Considérant** que tous les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement 2022-472 et qu'ils ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux, appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité;

**Que** le conseil adopte le règlement 2022-472 modifiant le règlement 2021-444 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel pour un montant total de 930 000\$ pour l'acquisition de terrains à des fins industrielles.

## 8. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 9. LEVÉE DE LA SÉANCE

**R-2022-04-7380** Il est proposé par monsieur Vincent Roy, appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.